

Recommandée par le service de conciliation du ministère du Travail

Acceptation des dernières offres par les employés de la Celanese de Sorel

SOREL (LB) — C'est par un très fort pourcentage, soit 76,3%, que les employés syndiqués de la Celanese de Sorel ont accepté par scrutin secret les recommandations du service de conciliation du ministère du Travail du Québec en vue d'un règlement du conflit qui perdure depuis le 12 avril dernier à cette usine.

Au cours d'une assemblée générale tenue à la salle des syndicats, lundi soir, 338 syndiqués se sont prononcés pour l'acceptation des dernières offres patronales, 105 contre et deux votes ont été annulés. Ainsi 445 syndiqués sur une

possibilité de 617 ont participé à la votation.

La recommandation du conciliateur provincial comportait une augmentation de salaire de \$0.10 l'heure supplémentaire à compter du 1er janvier 1977. Elle vient s'ajouter aux offres monétaires qui avaient été faites le 27 mai dernier par la compagnie et qui avaient été rejetées le lendemain par les syndiqués.

Cette hausse supplémentaire de \$0.10 l'heure établit l'augmentation générale à \$1.33 l'heure pour un contrat de deux ans, devant se terminer le 30 juin 1977. Cette augmentation

se répartit ainsi: \$0.65 l'heure et un réajustement de \$0.11 rétroactifs au 1er juillet 1975, \$0.45 l'heure plus un réajustement de \$0.02 l'heure au 1er juillet 1976, et \$0.10 l'heure au 1er janvier 1977.

Selon le président du syndicat, M. Guy Laforme, il est difficile pour le moment de prévoir la date du retour au travail. Le syndicat doit d'abord faire rapport de l'assemblée de lundi soir au conciliateur du ministère du Travail. Ce dernier communiquera avec la compagnie avant qu'une rencontre entre les représentants du syndicat et ceux de la com-

pagne soit organisée en vue de la signature d'un protocole d'entente pour le retour au travail. M. Laforme croit que l'usine pourrait rouvrir au cours des prochains jours.

Parmi les différents points qui ont fait l'objet de négociations en vue de la prochaine convention collective, mentionnons les clauses de vacances. Les syndiqués de la Celanese de Sorel ont obtenu des améliorations, comme trois semaines de vacances après huit ans de service au lieu de 10 ans, et quatre semaines de vacances, après 18 ans de service au lieu de 20. Aussi la fermeture obli-

gatoire de l'usine au cours des deux dernières semaines de juillet pour les vacances d'été des employés.

Les syndiqués demandaient dans leur projet de convention l'abolition du plan boni; ils ont obtenu une formule basée sur les quotas de production de 1975 avec plus ou moins cinq pour cent en ce qui concerne le groupe des 200 employés touchés par ce système et moins 10 pour les individus.

Le négociateur syndical a déclaré qu'il n'y avait plus de boni, à la Celanese, avec le nouveau contrat de travail, et que tout le monde était payé à

l'heure. Il y a par ailleurs un salaire horaire négocié et garanti pour les six prochains mois.

Les classes ont été réduites de 42 à 31, des améliorations importantes ont été apportées aux clauses touchant l'ancienneté et le temps supplémentaire sera volontaire les fins de semaine.

Soulignons que la convention collective des travailleurs de la Celanese de Sorel était expirée depuis le 30 juin 1975. Les négociations ont commencé en retard en raison du changement d'allégeance syndicale, les employés ayant passé de la FTQ à la CSN.

Le docteur Provencher affirme que son fils Michel n'a jamais travaillé à l'Hôtel-Dieu

VICTORIAVILLE (RL) — S'il y a un Michel Provencher qui travaille à l'Hôtel-Dieu d'Arthabaska, ce n'est pas le fils du docteur Jean-Paul Provencher, médecin de Victoriaville. Le docteur Provencher affirme en effet que son fils Michel n'a jamais travaillé à l'Hôtel-Dieu d'Arthabaska.

Le tout fait suite à un article paru dans Le Nouvelliste, samedi matin. On se souviendra que lors de la conférence de presse de la partie syndicale, vendredi après-midi, ceux-ci avaient déclaré que cinq fils ou filles de médecins ou personnel-cadre travaillaient actuellement à l'intérieur de l'Hôtel-Dieu d'Arthabaska. En plus de le déclarer, le nom de ces jeunes ainsi que celui de leurs parents étaient écrits en toutes lettres dans le communiqué de presse remis aux journalistes. Comme nous avons rapporté intégralement

les dires du syndicat, nous mentionnons samedi matin le nom de Michel Provencher, fils du docteur Jean-Paul Provencher.

D'ailleurs, il semble bien que ce ne soit pas la seule fausseté contenue dans le document remis aux journalistes vendredi dernier. Soeur Claire Perreault, directrice de l'hôpital, a déjà déclaré que ces propos contenaient un paquet de mensonges et le docteur Claude Brière, président du conseil des médecins et dentistes, devait nous le corroborer de vive voix, mardi soir.

Nous avons également vérifié une information contenue dans le communiqué des syndicats, la semaine dernière, à l'effet que le prix pour une annonce d'une minute à CFDA-Victoriaville était de \$25. Un porte-parole de CFDA nous indiquait que ce montant était de beaucoup exagéré, soit de \$12 la minute, une seule fois.



Un commissaire réélu et un nouveau commissaire élu à la commission scolaire de Sorel lors de l'élection de lundi. De gauche à droite, M. Gaston Joyal, marchand, qui a été élu représentant du quartier no 4, Claude Saint-Michel, président d'élection, André Ouellette, commissaire réélu dans le quartier no 9 et Jacques Bordeleau, secrétaire d'élection. (Photo Gariépy)

Commissaires à Sorel et à Tracy



Les trois commissaires sortant à la commission scolaire Tracy ont été réélus lors de l'élection de lundi. De gauche à droite, MM. Jules Gagnon, représentant du quartier no 5 à Tracy, Mario Gadois, président d'élection, Joseph-A. Gendron, représentant du quartier no 13 de Contrecoeur, Raymond Proulx, secrétaire d'élection et André Papin, représentant du quartier no 10 de Contrecoeur. (Photo Gariépy)

Dans la région de Nicolet

On est satisfait du délai aux abattoirs

NICOLET (JG) — Le syndicat des producteurs de bovins de la région de Nicolet ainsi que la Fédération de l'UPA, qui regroupe quelques milliers de cultivateurs, dans les quatre circonscriptions du Centre du Québec, se réjouissent du nouveau délai consenti par le gouvernement aux propriétaires de petits abattoirs pour se conformer aux règlements qui se rattachent à la loi sur les produits agricoles et les aliments. On sait que le gouvernement vient de reporter du 31 mai au 31 décembre la date limite pour transformer à coût de dizaine de milliers de dollars les petits abattoirs locaux et régionaux.

Dans un communiqué, l'UPA laisse entendre une certaine satisfaction suite à l'attitude du ministre Kevin Drummond laquelle en somme ne fait que retarder l'échéance, c'est-à-dire la

fermeture d'un très grand nombre de petits abattoirs, que l'on estime utiles.

On demande au gouvernement de profiter de ces mois de statu quo pour entreprendre une étude sérieuse et attentive sur les implications réelles, à tous les niveaux, de la fermeture de petits abattoirs.

On désire aussi que l'enquête porte l'instauration de mesures propres à rationaliser le secteur des viandes tout en protégeant la santé publique.

Selon une enquête effectuée par l'UPA la loi gouvernementale, si elle est adoptée sans profondes modifications, ne servira qu'à concentrer l'industrie de l'abattage et cela au détriment des consommateurs et des producteurs agricoles.

Il a d'ailleurs été prouvé à maintes reprises que les petits

abattoirs sont essentiels à la vie communautaire en milieu rural car ils constituent avant tout un point d'écoulement des animaux à viande. De plus dans une très grande proportion la viande des animaux abattus est destinée avant tout aux producteurs eux-mêmes ainsi qu'aux parents et amis, et par le fait même constitue une certaine garantie contre le trafic de viande impropre à la consommation.

L'UPA et les producteurs de bovins suggèrent au gouvernement de ne pas faire le jeu des grandes entreprises qui cherchent le monopole mais plutôt de mettre sur pied un véritable service d'inspection et de surveillance en engageant un plus grand nombre de personnes munies des connaissances et qualifications requises afin de qualifier le public consommateur.

Aux usagers de l'hôpital d'Arthabaska

Le conseil d'administration de l'Hôtel-Dieu anxieux de fournir tous les services

ARTHABASKA (RL) — Le conseil d'administration de l'Hôtel-Dieu d'Arthabaska, lors d'une réunion spéciale tenue cette semaine, a pris connaissance de certains dossiers, émanant de divers groupes et mouvements populaires: comité de citoyens, conseil de comté, requête par signatures et autres, demandant la réouverture totale de l'hôpital, dans les meilleurs délais possibles.

Le conseil d'administration désire aujourd'hui rappeler que son plus ferme désir est de voir fonctionner l'hôpital à 100% pour le plus grand bien-être de la population et qu'il en a toujours été ainsi, bien que certaine situation l'ait forcé à prendre la décision de réduire temporairement les services offerts aux malades.

Le conseil d'administration, soucieux de rétablir certains faits, voudrait souligner les mo-

tifs qui ont entraîné la réduction des services au niveau actuel.

— Depuis le 8 avril 1976, l'Alliance des infirmières d'Arthabaska et le syndicat des employés d'hôpitaux et hospices du comté d'Arthabaska ne fournissent pas les services essentiels requis pour assurer les soins aux malades de l'hôpital.

— Depuis le 25 avril 1976, tous les salariés des deux syndicats concernés ont été rappelés au travail, de multiples façons et à diverses reprises, selon leurs cédules habituelles, et la grande majorité d'entre eux refusent de reprendre le service auprès des malades.

— Depuis cette date, au moins cinq protocoles de retour au travail ont été soumis, sans succès, aux représentants des syndicats, le contenu de ces protocoles étant sensiblement

le même que celui accepté dans d'autres centres hospitaliers aux prises avec une situation semblable à celle de l'Hôtel-Dieu d'Arthabaska.

— Depuis le début du conflit, le conseil d'administration considère que les deux exigences syndicales qui le prolongent, soit le retrait et la renonciation à toutes poursuites judiciaires pour des gestes posés illégalement, de même que le paiement de salaires pour des jours non travaillés, ne sont pas négociables.

Le conseil d'administration de l'Hôtel-Dieu d'Arthabaska déplore donc vivement la situation actuelle et il espère que les employés acceptent de reprendre le travail le plus tôt possible afin d'offrir aux usagers de l'hôpital tous les services auxquels ils ont droit et desquels ils sont privés depuis déjà trop longtemps.



Fin de saison au club Lions

Le club Lions de Victoriaville a clôturé une autre saison d'activités par son tournoi de golf et son souper mixte au club de golf de Victoriaville, mardi. Le nouveau président Donald Dumont, à gauche, et l'organisateur de la journée, Marcel Fortier à droite, félicitent celui qui inscrira son nom sur le trophée du championnat annuel de golf des Lions, Pierre Allyson. (Photo Lero)

entre/voisins

LAURIERVILLE — Une somme d'environ \$15,000 sera dépensée au cours des prochaines semaines, par le conseil municipal de Laurierville, pour des travaux de voirie. Rendre carrossable la rue St-Pierre et asphaltier certaines artères prêtes pour cette amélioration sont les principales réalisations en cours dans le programme des travaux prévus à la voirie municipale. M. Hervé St-Pierre, maire, et les conseillers désirent ainsi favoriser le développement de la construction domiciliaire. Aux loisirs, le projet d'un édifice donnera lieu à de l'information et à une consultation parmi la population.

PLESSISVILLE — Les Optimistes de Plessisville ont choisi la date du 4 octobre pour la remise des pouvoirs. La direction s'est rendue au désir des Optimistes en confiant à ces derniers la responsabilité de la soirée. Les compognes des membres "enterreront" donc le président sortant et verront à "mettre au monde" le président entrant en fonctions. La première heure de la manifestation du 4 octobre est réservée à la remise des récompenses puis les Optimistes auront le reste de la nuit à leur disposition...

NOTRE-DAME-DE-LOURDES — Les édiles de Notre-Dame-de-Lourdes avaient un ordre du jour peu volumineux à leur session de juin. M. Raoul Normand, maire, et les conseillers ont approuvé le paiement de factures se rapportant aux opérations régulières et autorisé Mme Gervaise Côté, secrétaire-trésorière, à donner suite à cette décision. C'était là le seul article d'une certaine importance porté à l'attention des membres du conseil municipal.

PLESSISVILLE — La bibliothèque de Plessisville a suspendu son service d'échange de volumes pour le dimanche, durant la saison estivale. Jusqu'en septembre, le service se donne les lundis à partir de 18 h jusqu'à 20 h pour les jeunes et les adultes ainsi que les mardis de 19 h à 20 h 30 pour les adultes soit la même chose qu'en tout autre temps de l'année pour le service donné le mardi soir aux adultes. Par ailleurs, Mme Monique Martin, présidente, souligne que la bibliothèque de Plessisville sera fermée durant les vacances générales annuelles soit du 17 juillet au 1er août inclusivement.

PLESSISVILLE — Les expositions tenues en 1975-76 pour mettre en évidence les réalisations de ceux qui ont suivi les cours du service d'éducation des adultes, secteur de Plessisville, de la Commission scolaire régionale des Bois-Francs, ont donné des résultats inattendus. En effet, à la suite de ces expositions, de nombreux intéressés dans divers domaines ont présenté des demandes pour profiter de la formation offerte par le service d'éducation des adultes de la CSRBF. Des agriculteurs étaient parmi les requérants. C'est M. Gérard Nault qui est le responsable du secteur de Plessisville pour ce service.

PLESSISVILLE — Le service des loisirs de Plessisville a pris des mesures pour utiliser la piste d'athlétisme de la polyvalente. Exercices d'assouplissement, courses, "sprints" lancer du disque, poids, javelot, saut en hauteur et en longueur sont les principales disciplines. Aux intéressés à profiter de ce qui est mis à la disposition du public, en athlétisme, par le service des loisirs dont M. Camille Deschênes est le directeur général.

PLESSISVILLE — Le ministère de l'Agriculture du Québec, bureau des renseignements de Plessisville, y a une nouvelle secrétaire. Le poste était vacant depuis quelques mois et le personnel voyait à l'essentiel, avec l'aide fournie par le bureau régional de St-Joseph-de-Beauce. Mme Aline Nadeau est la nouvelle secrétaire à l'oeuvre à Plessisville et sa grande expérience dans de nombreux domaines du secrétariat lui a permis de s'intégrer rapidement à ses fonctions, au bureau des renseignements de Plessisville, où elle fait déjà du très bon travail, souligne l'un des responsables.

MANSEAU — Une coutume s'est poursuivie dimanche dernier à Manseau alors que le curé Gabriel Leblanc procédait à la bénédiction des automobiles, à la suite de la messe de 10h30. Le même geste se répétera le dimanche 20 juin.

MANSEAU — M. Henri Beaudet et quelques membres de sa famille, du rang 12 Est de Sainte-Françoise-de-Lotbinière, retournaient à la maison en auto lorsque survint une embardée du véhicule dans le rang 9 de Manseau. Les occupants ont été transportés dans un hôpital de Québec.

MANSEAU — Le gérant de la Caisse populaire de Manseau, M. Michel Côté, avise les membres qu'il a reçu les cartes "Caisse populaire Desjardins". Tous les membres qui désirent profiter des avantages que procure cette carte doivent se présenter au local. Par un hasard, la première carte à être distribuée l'a été à notre correspondant à Manseau, M. Antonio Paillé.

Assassinat de l'ambassadeur des Etats-Unis à Beyrouth

L'assassinat de l'ambassadeur des Etats-Unis à Beyrouth, est la dernière en date d'une longue série d'enlèvements et d'attentats perpétrés contre les ambassadeurs depuis 1968.

28 août 1968: M. John Gordon, ambassadeur des USA au Guatemala, est enlevé et exécuté par des membres des "forces armées rebelles" (FAR).

4 septembre 1969: M. C. Burke Elbrick, ambassadeur des USA au Brésil, est enlevé par un commando révolutionnaire puis échangé contre 15 prisonniers politiques.

31 mars 1970: M. Karl Von Spretti, ambassadeur de la RFA au Guatemala est enlevé, puis exécuté par les "FAR".

11 juin 1970: M. Ehrenfried Von Holleben, ambassadeur de la RFA à Rio de Janeiro, est kidnappé par un commando de la "gauche révolutionnaire" puis libéré le 17 juin contre la libération de 40 prisonniers politiques.

8 janvier 1971: M. Geogrey Jackson, ambassadeur de Grande-Bretagne en Uruguay, est enlevé par les "Tupamaros" puis libéré le 10 septembre 1971.

28 décembre 1972: l'ambassadeur d'Israël au Cambodge est pris en otage avec cinq autres personnes par un commando de "Septembre Noir", puis libéré.

23 janvier 1973: M. Clinton Knox, ambassadeur américain à Haïti est séquestré dans sa résidence par des extrémistes haïtiens qui obtiennent la libération de 12 prisonniers politiques.

2 mars 1973: l'ambassadeur américain au Soudan, Cleo Noël, pris en otage, est exécuté par un commando palestinien avec deux autres diplomates occidentaux.

17 octobre 1973: les ambassadeurs de France et de Belgique à Cuba sont séquestrés pendant 28 heures à l'ambassade de France par un anti-castriste.

13 septembre 1974: M. Jacques Senard, ambassadeur de France à La Haye, est séquestré avec 10 autres personnes par un commando de l'Armée rouge japonaise. Leur libération survient le 17 septembre en échange du Japonais Yucata Furuya détenu à Paris.

18 novembre 1974: M. Eduardo Romualda, ambassadeur des Philippines aux USA, est séquestré pendant 12 heures par un avocat philippin.

23 mars 1975: M. Jean Gueury, ambassadeur de France en Somalie, est enlevé par un commando du Front de libération de la Côte des Somalis, puis libéré le 28 mars.

Les syndicats donnent un appui écrasant au gouvernement britannique

LONDRES (Reuter) — A ainsi soumis à un régime de limitation des salaires pour une deuxième année consécutive.

Au cours d'un débat marqué par une atmosphère de sombre réalisme, M. Hugh Scanlon, chef du Syndicat des industries mécaniques, le deuxième en importance du pays, a déclaré que le niveau de vie des classes laborieuses de Grande-Bretagne subirait une nouvelle dégradation.

Par 9.262.000 contre 531.000 voix, une réunion extraordinaire du Congrès des syndicats britanniques (TUC) a accepté de limiter à 4,5 pour cent le taux d'augmentation des salaires pendant l'année débutant le 1er août prochain. Les travailleurs britanniques seront

mais ont fait savoir qu'ils suivraient la décision prise par la majorité. M. Clive Jenkins, influent secrétaire du Syndicat des techniciens, a déclaré que le congrès s'était livré à un "acte de masochisme".

Parmi les syndicats opposés à la nouvelle politique des salaires figuraient ceux des journalistes, des pilotes, des officiers de la marine marchande, de l'électricité et des techniciens de la télévision.

Celui-ci a coïncidé avec la publication d'un rapport officiel qui montre que l'application, il y a neuf mois, de la limitation des augmentations à six livres par semaine a permis de contenir l'escalade des salaires.

Ce document indique que les revenus moyens ont augmenté de 9,6 pour cent depuis neuf mois alors que des membres de certains syndicats bénéficiaient d'augmentations annuelles d'environ 30 pour cent auparavant.

Du fait qu'il était généralement attendu, le résultat du scrutin n'a guère eu d'effet sur la tenue de la livre, qui a poursuivi, mercredi, sa lente progression, passant à \$1.7830 l'après-midi contre \$1.7770, mardi, à la clôture.

Au cours du débat, nombre de dirigeants syndicaux ont mis le gouvernement en demeure de ne pas laisser les travailleurs assumer seuls le fardeau du redressement économique national. Ils l'ont invité à ne pas réduire les dépenses publiques, à imposer des contrôles sélectifs sur les importations et à contrôler l'exportation des capitaux.

Certains syndicats se sont opposés à toute coopération,

Callaghan jubilant

M. James Callaghan s'est pour sa part félicité de l'issue du scrutin, dont il a dit qu'il reflétait la volonté nationale de vaincre l'inflation.

"Il existe maintenant en Grande-Bretagne un but commun qui nous offre de meilleures perspectives pour l'avenir que celles qui se sont offertes à nous pendant

TUILES VINYLE
12" x 12"
reg. 39" la tuile **22¢**

PRÉLART
cousiné
plusieurs teintes
motifs à compter de **\$275** vge

SPECIALITÉ:
• TAPIS
• PRÉLARTS
• TOILES
• TRINGLES EN BOIS
• TUILES
• TAPISSERIES

NAP - GAGNON ENR.
960, 2e AVE
Ste-Anne-de-la-Perade (418) 325-2855

Le processus de francisation protégera le français au Québec

par JACQUES BOUCHARD

PARIS (PC) — L'un des principaux programmes du gouvernement du Québec pour la protection de la langue française c'est le processus de francisation qui a été entrepris au niveau des entreprises de 50 employés et plus.

C'est l'avis exprimé, hier, par le président de la Régie de la langue française du Québec, M. Maurice Forget, alors qu'il s'adressait aux participants du Colloque international de terminologie organisé par l'Association française et qui se terminera demain à Paris.

Dans son allocution, le président de la régie a expliqué à ces participants les différentes étapes entreprises par le gouvernement Bourassa pour protéger le français dont la principale a été l'adoption de la Loi 22 faisant du français la langue officielle.

Concernant l'étape de francisation des entreprises, M. Forget estime qu'elle s'étalera sur une période de six ans et la pleine réalisation de l'objectif en regard à certaines contraintes d'ordre économique s'étalera, elle, sur un plus grand nombre d'années.

Langue de fonctionnement

Par ailleurs, a souligné le président de la régie, le projet de règlement pour l'application de la loi établit que les objectifs recherchés par celle-ci sont de faire atteindre au français le statut de la langue de fonctionnement dans l'entreprise.

De façon opérationnelle, a précisé M. Forget, la "langue française deviendra, de l'avis de la régie, soit la seule langue de fonctionnement soit obligatoirement l'une des langues de fonctionnement.

"Ainsi sera respecté le principe fondamental contenu dans la loi, de la présence obligatoire et de l'utilisation effective du français dans les activités de travail, et au-delà, le principe du droit des francophones à l'emploi de leur langue dans tous les secteurs d'activités au Québec.

ERRATUM

Dans notre annonce d'hier, il aurait fallu lire:

APPAREIL PHOTO KODAK
AUTOMATIQUE EK6

\$69⁹⁴ ch.

APPAREIL PHOTO INSTANTANÉ
DE KODAK EK4

\$54⁹⁴ ch.



Centre d'Achats TRO - Galeries du Cap

VISITEZ NOS DÉPARTEMENTS

• GAZOLINE •

AVEC OU SANS PLOMB

- PARTIES D'AUTOMOBILES
- QUINCAILLERIE
- ELECTRICITÉ
- PLOMBERIE, ETC.

BOYAU DE JARDIN	FILTRES A AIR	Eviers et robinets	BALAYEUSES CENTRALES
Éventails de tous genres	AMPOULES ET FLUORESCENTS	BOÎTES AUX LETTRES	
CORDONS D'ALIMENTATION pour poêles et sècheuses	RONDS DE POELE 220	Fil électrique	DESHUMIDIFICATEURS
Tuyau de plastique p.v.c.	VENTILATEURS pour poêles de cuisine	Enduit à couvertures	OUTILS POUR JARDIN
Tuyau de cuivre	ENSEMBLE de TOILETTE 2 pièces	Huile à moteur	OUTILS GRAND CHOIX

FOUCHER

1053, ST-SACREMENT

539-5433

SHAWINIGAN

St-Cyr PHOTO-HALL

Centre Les Rivières (porte centrale) Centre d'Achats T.-R.-O. (porte Pascal)



DIMANCHE 20 JUI
FÊTES DES PÈRES

Gâtez-le...

...avec une caméra et accessoires de qualité!

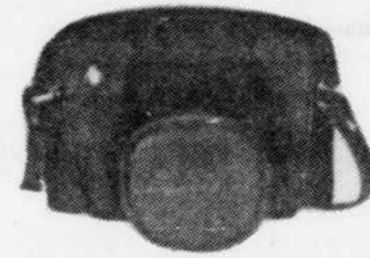


BRAUN HOBBY
17B

Flash électronique permettant de prendre des photos à l'intérieur. Piles non rechargeables.

PARE-SOLEIL
Evitera les effets du soleil avec ce pare-soleil caoutchouté

ETUI DE CAMERA
Un étui de caméra en cuir de haute qualité, indispensable à la protection de votre Asahi Pentax.



CAMÉRA ASAHI PENTAX

SP 1000

SPOTMATIC-1000



Reflex 3.5 mm à posemètre incorporé. Objectif 55 M F2 à diaphragme entièrement automatique. Vitesse B 1 sec. à 1.000 sec. Lentille interchangeable à montage fileté. Lentille super Multi couche. Anti-reflexion. Photo face à la lumière sans problème.

\$ 249.⁹⁵

VALEUR \$369

comprend:

1 CAMÉRA SP 1000, 1 FLASH ÉLECTRONIQUE
1 PRISE POUR FLASH, 2 BATTERIES,
1 ETUI POUR APPAREIL, 1 SAC FOURRE-TOUT

Studio St-Cyr

1295, Hart - Trois-Rivières Place de l'Hôtel de Ville

Perte possible d'un important contrat de travail

Les travailleurs de Beloit-Sorel manifestent devant la SGF

SOREL (LB) — La fabrication de la machinerie nécessaire du projet de l'usine de pâtes et papiers de Saint-Félicien pourrait être donnée à une usine ontarienne, avec l'appui de la Société générale de financement du Québec et de son président, M. Raymond David, soutient le syndicat de Beloit.

Les travailleurs de la Beloit Canada de Saint-Joseph-de-Sorel, spécialisés dans la fabrication de la machinerie requise pour la production de la pâte et du papier, ont manifesté lundi après-midi devant le siège social de la Société générale de financement à Montréal, afin de dénoncer les politiques de cet organisme gouvernemental.

Depuis 1970, souligne le syndicat, l'évolution de l'emploi à cette usine soreloise est chaotique: en 1970, elle comptait 757 employés, en 1972, 298, en 1973, 297 et en juin 1976, 338.

Le syndicat soutient avoir découvert que l'immense projet d'ITT-Rayonnier sur la Côte Nord, qui en plus de recevoir une forêt québécoise et des subventions directes et indirectes

du Québec totalisant des dizaines de millions de dollars, avait commandé sa machinerie à une usine ontarienne pendant que le chômage sévissait à l'usine de Beloit à Sorel.

Il est évident, précise le syndicat, que si l'usine de Beloit avait obtenu les contrats de machinerie de l'ITT, que le niveau d'emploi à Sorel aurait été amélioré et se serait stabilisé.

Saint-Félicien

Depuis l'ITT, le projet le plus important d'aménagement d'une usine de pâtes et papiers au Québec est celui de Saint-Félicien, avec un investissement de plus de \$285 millions.

Or, soutient le syndicat de la CSN, "le même scénario que nous avons dénoncé dans le cas d'ITT est en train de se répéter à Saint-Félicien. Pendant que l'usine très spécialisée de Beloit-Sorel végète, que 300 travailleurs sont mis à pied à Sorel, le premier contrat de machinerie (\$2,500,000) serait accordé à une usine ontarienne". Et cela, avec l'appui de la

Société générale de financement du Québec et de son président, M. Raymond David, ajoute le syndicat.

Lors d'une rencontre le 2 juin dernier entre les ministres Guy Saint-Pierre et Claude Simard et le comité de reclassement dont les dirigeants de la compagnie Beloit et du syndicat de la CSN, il a été évident pour le syndicat que pour M. David, président de la SGF, financée par les fonds publics, il n'est pas question de tenir compte du développement ou même de la situation de chômage qui sévit au Québec et à Beloit-Sorel. Pour lui, c'est strictement "une question d'affaires". Or, soutient le syndicat, M. David et le ministre de l'Industrie et du Commerce savent depuis au moins le 2 juin dernier que ce n'est pas une question de coût, la compagnie Beloit ayant accepté de réduire sa soumission.

Le syndicat estime que la SGF et son président doivent réviser leur politique générale. Une SGF en Ontario ou dans une autre province ne se comporterait pas comme M. David

l'a fait dans ce dossier, soutient le syndicat de la CSN.

Il appartient désormais au premier ministre Bourassa de modifier certaines conceptions du président de la SGF dans ce dossier et de lui indiquer, ne serait-ce qu'à cause du chômage qui sévit à la Beloit, qu'une bonne partie des contrats de machinerie requises pour l'usine de Saint-Félicien revienne à l'usine de Beloit de Sorel. "Autrement, le gouvernement Bourassa et la SGF assumeront directement la responsabilité du chômage qui sévit à cette usine depuis deux ans", ajoute le syndicat.

Lors de la rencontre du comité de reclassement, le 2 juin dernier, le syndicat a soutenu trois points qu'il considère comme très importants.

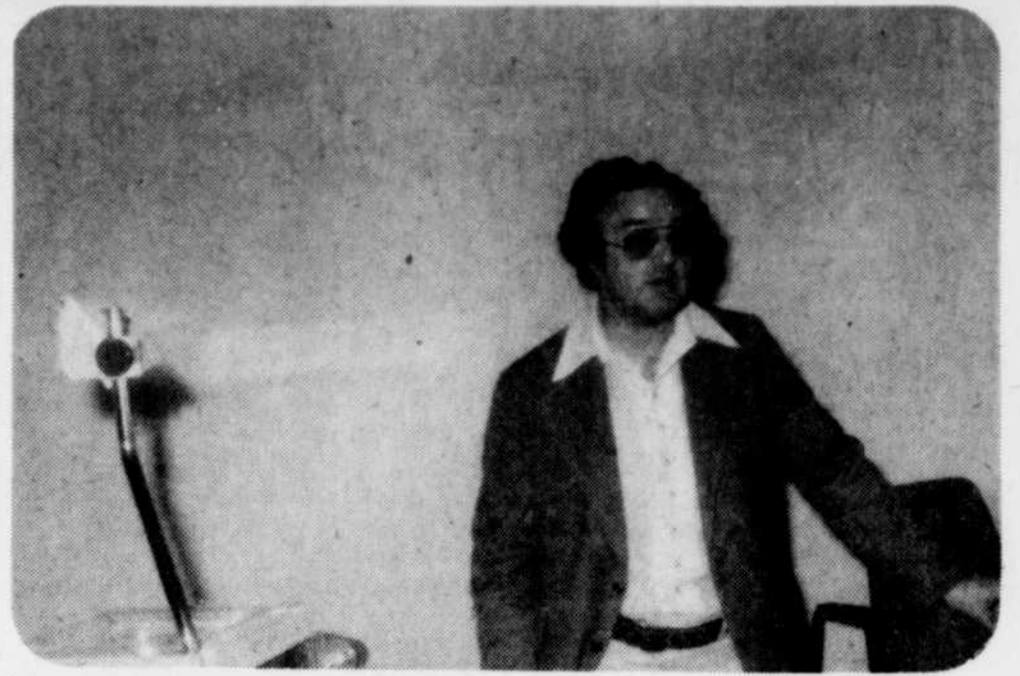
1. Si l'industrie manufacturière notamment métallurgique s'est développée en Ontario, des gouvernements et des réseaux d'industries y ont certainement vu. Au-delà des avantages découlant de sa position géographique et de sa proximité des principaux marchés amé-

ricains, les gouvernements du Québec n'ont rien fait pour favoriser l'essor d'usines spécialisées comme la Beloit de Sorel.

2. Il semble au syndicat que sans privilégier indûment l'industrie québécoise, nos gouvernements devraient déployer une énergie et une volonté au moins comparables à celle qui existe en Ontario.

3. Qu'il doit, au moins en situation de crise, sauvegarder les emplois et les industries qui existent au Québec à cause de nos ressources naturelles.

Le syndicat conclut qu'il est urgent que le premier ministre Bourassa intervienne dans les heures et les jours qui suivent. Dans un télégramme qu'il a fait parvenir à M. Bourassa, le syndicat souligne qu'au stade actuel de ce dossier, "seule une intervention ferme de votre part auprès de la SGF et du consortium de Saint-Félicien peut modifier les choses. Si vous n'agissez pas dans ce sens, la situation de l'emploi se détériorera à la Beloit dans les mois à venir".



Si ce n'est pas un record, c'est tout de même une bonne moyenne. Sur les 181 finissants de mai 1975 du Cégep de Victoriaville qui ont fait une demande à l'université, 180 ont été admis. C'est entre autres ce qui ressort d'une étude de M. Cyrille Picard, du service d'orientation du Cégep de Victoriaville. (Photo Lero)

Un seul finissant du Cégep n'a pas été admis à l'université

VICTORIANVILLE (RL) — "Il est bien important que l'on démentisse cette fausse pensée qu'on fait circuler chez les étudiants du secondaire et chez les parents de ces derniers à l'effet qu'il est très difficile voire même impensable d'être accepté dans les universités après les cours collégial. Le rapport que soumet aujourd'hui M. Cyrille Picard, du service d'orientation du Cégep de Victoriaville, est la plus belle preuve à ce démenti", de déclarer hier M. Roger Benoit, directeur des services aux étudiants au Cégep de Victoriaville.

Pour sa part dans un document intitulé "Relance des finissants de mai 75, cours général et professionnel", M. Cyrille Picard démontre que 99,5% des étudiants finissant en mai 75, qui ont formulé une demande dans une université du Québec ont été acceptés.

Concrètement une seule étudiante a été refusée. De ce groupe de 239 finissants, de mai 75, 190 obtinrent le diplôme d'études collégiales. Sur ce nombre de 190, 181 ont demandé l'admission à une faculté d'une université et 180 ont obtenu leur admission.

On devait préciser qu'il demeurerait encore vrai qu'il y a contingentement pour l'acceptation en médecine ou dans le droit mais il demeure que les universités offrent un éventail intéressant dans d'autres secteurs.

Sur les 180 admis dans une université du Québec, 177 sont effectivement allés à l'université et de ce nombre 65,7% y alleront dans la discipline de leur premier choix réel.

Un bureau central d'admission aux universités

Dans son étude, M. Picard déplore le fait que la province de Québec ne possède pas un bureau central d'admission aux universités. Comme question de fait, les étudiants font souvent des demandes dans deux, trois ou même quatre universités du Québec pour être acceptés à une seule. Un montant de \$15 non remboursable doit être joint à chaque demande. Ce n'est pas la même situation dans la province voisine de l'Ontario, alors que les demandes aux universités sont acheminées à un bureau central d'admission.

Comme exemple concret au Québec, l'an dernier, les étudiants ont payé au Québec la somme de \$76.215 aux universités pour entrer en droit. Normalement les universités auraient dû retirer de cette transaction la somme de \$14.115. Il y a donc un "bénéfice" de \$62.100 note M. Picard.

A Victoriaville même, les 181 étudiants qui ont demandé l'admission aux universités en mai 1975, ont payé \$5.375. S'il y avait eu un bureau central d'admission, ils auraient payé \$2.715.



De la super-couleur minute avec le Super Shooter de Polaroid. \$34.95*



Payez-vous du bon temps et gardez-en le souvenir longtemps! Il utilise 5 sortes de films Polaroid, dont les superbes films Type 88 pour les photos carrées plus économiques. Le Super Shooter comporte un œil électrique et un obturateur électronique pour le contrôle automatique de l'exposition, un objectif précis à 3 éléments et un support incorporé pour cubes-éclair. Payez-vous un Super Shooter et payez-vous du bon temps à bon prix!

*Prix de détail suggéré. Peut être vendu moins cher. "Polaroid" et "Polaroid" sont des marques déposées de Polaroid Corporation, Cambridge, Mass., U.S.A. © Polaroid Corporation 1976

Le ministre Goldbloom aux cérémonies pour inaugurer l'usine de filtration de Nicolet

NICOLET (JG) — Le ministre Victor Goldbloom assistera dimanche aux cérémonies marquant l'inauguration de l'usine de filtration de Nicolet, qui commenceront à 15 h sur l'emplacement de l'usine, qui a subi de profondes transformations et améliorations lesquelles ont permis de porter sa capacité quotidienne de 500.000 à 2 millions de gallons.

Outre le ministre des Affaires municipales et de l'Environnement, la ville a invité les députés Florian Côté et Benjamin Foucher de même que les maires, conseillers et fonctionnaires de la ville de Bécancour et Saint-Jean-Baptiste. Comme l'eau et sa distribution est l'affaire de tous, des invitations ont été envoyées aux dirigeants des commissions scolaires Provencher et du lac-Saint-Pierre ainsi qu'à ceux des institutions de l'agglomération nicolétaine.

Le gérant municipal, M. Marc Belleville, nous soulignait que l'on n'avait pas oublié les travailleurs qui ont contribué de leurs efforts et sueurs aux travaux de rénovation.

Après la visite des lieux et dévoilement d'une plaque, tout le monde se dirigera vers le centre catholique pour un vin d'honneur et un goûter. A cette occasion, le maire Lionel Fréchette et le ministre Goldbloom adresseront quelques mots.

Réunion avec les Métallos le 21 juin

CONTRECOEUR (LB) — Le ministre Guy Saint-Pierre et les Métallos de Sidbec ont convenu que leur réunion, d'abord prévue pour le 16 juin, aura lieu le 21 juin à 11 h 30 au bureau du ministère de l'Industrie et du Commerce à Montréal.

On se souvient que le ministre Saint-Pierre a accepté de recevoir les dirigeants des 3.000 Métallos de Sidbec qui sont en lock-out depuis le début du mois de mai dernier.

Au cours de cette réunion, les dirigeants des syndicats locaux des Métallos (FTQ) de Sidbec expliqueront au ministre Saint-Pierre la légitimité de leurs revendications.